



Département
de la Haute-Savoie
Arrondissement d'Annecy



↳ Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le 5 mars à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de la Ville de RUMILLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Rumilly, sous la présidence de Monsieur Christian DULAC, Maire.

Nombre des membres en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 février 2026

Présents : M. DULAC – Mme LABORIER– M. BERNARD-GRANGER – Mme CHAUVETET – M. TRUFFET – Mme BOICHET-PASSICOS – Mme CROENNE – M. VIOLLET – M COLLOMB – Mme STABLEAUX VILLERET– MM. DEPLANTE – PERRUISSET – ABRY – MENELOT –Mmes MARTINA – PINSON – M. PRICAZ – Mmes TERRIER – GALMICHE – AUGUSTIN – M. PETIT– Mme VUILLARD – M. FONTAINE – MM. MONTEIRO-BRAZ –TURK-SAVIGNY - Mme CHAL.

Absents excusés : M CLEVY qui donné son pouvoir à Mme BOICHET-PASSICOS – Mme CHARVIER qui a donné son pouvoir à M TRUFFET – M PEIGNON qui a donné son pouvoir à M FONTAINE – M TAMRI qui a donné son pouvoir à Mme CHAUVETET – Mme DESBIOLLES qui a donné son pouvoir à Mme TERRIER – Mme BONANSEA qui a donné son pouvoir à M MONTEIRO-BRAZ

Absents : M GERBIER

Mme Guylaine TERRIER a été désignée Secrétaire de séance.

↳ Délibération n° 2026-02-15

Nature :

Objet : **Médiation scolaire - Convention à intervenir entre le Comité d'Éducation à la Santé à la Citoyenneté et à l'Environnement Inter-Établissement, l'association « AMELY » et la Commune de Rumilly**

Rapporteur : Mme Béatrice CHAUVETET, Adjointe au Maire

Convention et bilans des actions joints en annexe

A Rumilly, la médiation scolaire existe depuis 2002 dans les établissements scolaires primaires et secondaires. L'association « AMELY », basée à Lyon, intervient régulièrement pour former et superviser les jeunes médiateurs.

La médiation scolaire, financée par le biais du Comité d'Éducation à la Santé à la Citoyenneté et à l'Environnement Inter-Établissement (CESCE-IE), avait été initiée dès 2002 au collège Le Clergeon.

Puis une première convention tripartite avait été écrite et approuvée le 10 juillet 2012 pour organiser les années scolaires 2012/2013 et 2013/2014 avec, entre autres, l'intégration du Groupe scolaire Démoz de la Salle. Une seconde convention pour l'année scolaire 2014-2015 a été approuvée le 13 mars 2015 pour assurer la continuité. Puis de nouvelles conventions ont été approuvées depuis 2016 pour intégrer l'école Jeanne d'Arc puis le collège du Chéran et retirer le collège Démoz de la Salle

qui n'a pas souhaité poursuivre le projet. En 2023, le groupe scolaire Démoz de la Salle a souhaité remettre en place le dispositif au niveau des élèves de CM2 et 6^{ème} dont certains avaient été formés à la médiation sur les écoles de Rumilly.

Cette convention tripartite a toujours pour objectifs :

- d'organiser annuellement, avec cohérence, la médiation scolaire par les pairs à Rumilly, entre les différents établissements scolaires volontaires afin d'assurer une mutualisation des compétences et des moyens nécessaires à la bonne réalisation de l'action ;
- éviter autant que possible la déperdition des élèves médiateurs de l'élémentaire vers les collèges privé et publics.

Processus de médiation :

- o La médiation scolaire est un outil proposé aux élèves pour les aider à résoudre des conflits qui surgissent entre eux. Les élèves médiateurs aident des camarades en conflit à rechercher des solutions au cours d'entretiens et de rencontres.
 - o Ce processus éducatif repose sur l'apprentissage par les élèves de techniques de communication et de résolution des conflits. Il leur permet de travailler sur une autre approche de la relation facilitant ainsi une diminution des tensions et un climat scolaire plus serein.
 - o Organisation des formations :
Les classes des écoles et des collèges sont sensibilisées au cours de deux séances d'une heure. Les médiateurs, choisis parmi des volontaires, effectuent une formation initiale (4 x 2 heures). Puis, le formateur, au cours de séances de supervision et d'analyse de la pratique, complète la formation et assure le suivi du projet durant plusieurs années. Dans le cadre de cette formation, il s'agit de leur faire acquérir des méthodes et des techniques pour gérer des entretiens, développer des capacités d'écoute et d'analyse et de les aider à la recherche de solutions.
Les élèves choisis doivent être représentatifs de la diversité de la population scolaire.
 - o Le déroulement de la médiation :
Un binôme de deux médiateurs, sans adulte, reçoit séparément la partie A et la partie B puis les deux, pour un échange et un accord de médiation.
Une salle spécifique, si possible, est mise à leur disposition.
- Coût à la charge de la Commune de Rumilly (par le biais de la subvention versée au CESCE-IE) : 5 000,00 €.

Les bilans des actions auprès des élèves durant l'année scolaire 2024 – 2025 sont joints en annexe.

Les membres de la commission « Citoyenneté » ont été consultés par mail en date du 23 février 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

- **Approuve les termes de la convention à intervenir entre le Comité d'Education à la Santé à la Citoyenneté et à l'Environnement Inter-Etablissement, l'association « AMELY » et la Commune de Rumilly.**
- **Autorise M. LE MAIRE ou son représentant à la signer.**

La Secrétaire de séance,
Guylaine TERRIER



Signé par : CHRISTIAN DULAC
Date 09/03/2026
Qualité : MAIRE de RUMILLY



CONVENTION TRIPARTITE POUR LA MEDIATION SCOLAIRE A RUMILLY

COMITE D'EDUCATION A LA SANTE ET A LA CITOYENNETE INTER-ETABLISSEMENT / ASSOCIATION AMELY / COMMUNE DE RUMILLY

ENTRE:

L'association **Accès au droit et Médiation (AMELY)** 45 rue Smith 69002 LYON (N° SIREN 353 262 348, N° d'inscription à la Préfecture du Rhône W691079738, journal officiel du 28/04/89)

Agréée par les Académies de Lyon et Grenoble
Représentée par Madame Véronique BARADEL, Présidente

Le **Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté Inter-établissement (CESCIE)**,
Lycée de l'Albanais, rue du lycée 74150 RUMILLY
Représenté par Monsieur Arnaud VOISIN

La Commune de RUMILLY, Mairie, place de l'Hôtel de Ville, 74150 RUMILLY
Représentée par Monsieur Christian DULAC, Maire en exercice, dument habilité par délibération du conseil municipal lors de sa séance du 5 mars 2026

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

La présente convention a pour objectifs :

- d'organiser annuellement, avec cohérence, la médiation scolaire par les pairs à Rumilly, entre les différents établissements scolaires volontaires afin d'assurer une mutualisation des compétences et des moyens nécessaires à la bonne réalisation de l'action ;
- éviter autant que possible la déperdition des élèves médiateurs de l'élémentaire vers les collèges privé et publics ;

Une première convention avait été approuvée le 10 juillet 2012 pour organiser les années scolaires 2012/2013 et 2013/2014 avec, entre autres, l'intégration du Groupe scolaire Démotz de la Salle. Une seconde convention pour l'année scolaire 2014-2015 a été approuvée le 13 mars 2015 pour assurer la continuité. Puis de nouvelles conventions ont été approuvées depuis 2016 pour intégrer l'école Jeanne d'Arc puis le collège du Chéran et retirer le collège Démotz de la Salle qui n'a pas souhaité poursuivre le projet. En 2023, le groupe scolaire Démotz de la Salle a souhaité remettre en place le dispositif au niveau des élèves de CM2 et 6^{ème} dont certains avaient été formés à la médiation sur les écoles de Rumilly.

1. RAPPEL DU PROJET ET DU PROCESSUS

- ❖ La médiation scolaire est un outil proposé aux élèves pour les aider à résoudre des conflits qui surgissent entre eux. Les élèves médiateurs aident des camarades en conflit à rechercher des solutions au cours d'entretiens et de rencontres.
- ❖ Ce processus éducatif repose sur l'apprentissage par les élèves de techniques de communication et de résolution des conflits. Il leur permet de travailler sur une autre approche de la relation facilitant ainsi une diminution des tensions et un climat scolaire plus serein. C'est un dispositif de prévention du harcèlement scolaire.

- ❖ Organisation de cette formation :
Les classes des écoles sont sensibilisées au cours de deux séances d'une heure. Les médiateurs choisis parmi des volontaires effectuent une formation initiale (4x2H). Puis le formateur, au cours de séances de supervision et d'analyse de la pratique, complète la formation et assure le suivi du projet durant plusieurs années.
Dans le cadre de cette formation, il s'agit de faire acquérir aux élèves médiateurs des méthodes et des techniques pour gérer des entretiens, développer des capacités d'écoute et d'analyse et de les aider à la recherche de solutions.
Les élèves choisis doivent être représentatifs de la diversité de la population scolaire.
- ❖ Le déroulement de la médiation :
Un binôme de deux médiateurs, sans adulte, reçoit séparément la partie A et la partie B puis les deux, pour un échange et un accord de médiation. Une salle spécifique, si possible, est mise à leur disposition dans chaque établissement.

2. ETABLISSEMENTS CONCERNES

- ❖ Les écoles élémentaires ALBERT ANDRE, LEON BAILLY, RENE DARMET et JOSEPH BEARD (public) et JEANNE D'ARC (privé) ;
- ❖ Le collège LE CLERGEON (public) – le collège du CHERAN (public)
- ❖ Le groupe scolaire DEMOTZ DE LA SALLE (école et collège privés)

3. MISE EN ŒUVRE DES SENSIBILISATIONS, FORMATIONS ET SUPERVISIONS DES ELEVES

- ❖ Pour les écoles Albert André, Léon Bailly et René Darmet : il s'agit d'assurer
 - les phases de sensibilisation auprès des classes de CE2-CM1 puis de formation des élèves médiateurs
 - 2 séances de supervision (analyse des pratiques et formation continue) seront organisées auprès des élèves médiateurs au cours de l'année scolaire 2025-2026
 - Une remise de diplômes aux élèves de CM2.
- ❖ Pour l'école élémentaire Jeanne d'Arc et l'école Joseph Béard :
 - 2 séances de supervision par école (analyse de la pratique et formation continue) seront effectuées au cours de l'année scolaire ainsi qu'une remise de diplômes aux élèves médiateurs de CM2
- ❖ Pour les collèges du Clergeon et du Chéran :
Les phases de sensibilisation et de formation des élèves médiateurs ne sont pas assurées, les deux collèges intégrant les élèves médiateurs venant des écoles de Rumilly mais également des communes de Vallières sur fier et Versonnex; pour l'année scolaire 2025/2026, 2 séances de supervision seront donc assurées auprès des élèves médiateurs par établissement. Les collèges accueillent les élèves médiateurs sensibilisés et formés dans les écoles élémentaires et donneront les moyens d'assurer les séances de formation continue et analyse de la pratique (supervisions) afin d'assurer une mutualisation des compétences et des moyens nécessaires à la bonne réalisation de l'action.
Une remise de diplômes aux élèves médiateurs de 3^{ème} est assurée en fin d'année scolaire.

❖ Pour le groupe scolaire Demotz de la Salle :

Pour le moment, seuls les élèves de CM2 en provenance des écoles de Rumilly (majoritairement de l'école Jeanne d'Arc) poursuivent la médiation.

Il s'agit donc d'assurer 2 séances de supervisions auprès des élèves médiateurs de CM2 et 6^{ème} pour l'année scolaire 2025/2026.

4. MISE EN ŒUVRE DE LA SENSIBILISATION DES ADULTES

Cette sensibilisation est destinée à aider les adultes des établissements à encadrer les élèves médiateurs et faire vivre le projet. Les établissements s'engagent aussi à inscrire la médiation dans leurs projets d'établissement.

Aucune séance ne sera organisée cette année dans la mesure où le projet fonctionne depuis longtemps dans les différents établissements (écoles et collèges) et que les équipes n'ont pas trop changé, à l'exception de l'école René Darmet où une réunion sera programmée.

Si besoin, ponctuellement, une réunion de suivi du projet peut être organisée avec les équipes des établissements concernés et en tout état de cause, un point est fait lors de chaque intervention des formateurs avec les adultes référents.

5. COUT ET MODALITES DE REGLEMENT

Le coût du projet, tel qu'il est défini par la présente convention est fixé à la somme de **5 000 € (cinq mille euros)** par année scolaire. Ce coût recouvre le salaire et les frais de déplacement du formateur de l'association AMELY, les documents nécessaires à la formation et le suivi des élèves médiateurs ainsi que l'évaluation du dispositif.

Cette somme sera versée sur présentation d'une facture en juin 2026.

6. MODALITES DE FINANCEMENT ET ENGAGEMENT DES PARTIES

L'association AMELY s'engage à mettre en œuvre l'action de médiation scolaire telle que décrite dans la présente convention par la mise à disposition de formateurs qualifiés en collaboration avec les établissements scolaires concernés.

Le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté Inter-établissements, en application de la convention de partenariat du 18 septembre 2002, modifiée le 16 novembre 2011, fonctionne avec des subventions versées par les collectivités territoriales, notamment la commune de Rumilly, l'Etat et éventuellement les associations partenaires.

Les signataires de la présente convention s'engagent à rechercher tout type de financement visant à assurer la mise en œuvre de l'action.

La commune de RUMILLY s'engage pour sa part, en fonction de ses orientations et capacités financières, à verser au CESCIE (agent comptable du lycée de l'Albanais), une subvention annuelle dont le montant prend en compte ce programme de médiation scolaire.

7. BILAN ET DUREE DE L'ACTION

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2026.

Un bilan sera réalisé à l'issue de l'année scolaire 2025/2026 dans le cadre de la réunion plénière du CESCIE (dont la commune de RUMILLY est membre).

Une nouvelle convention pour l'année scolaire suivante (2027) pourrait être alors envisagée.

Cette convention est établie en triple exemplaire et sera exécutoire dès signature par les parties.

A....., le

Pour l'association AMELY,
La Présidente,

Véronique BARADEL

Pour la Ville de RUMILLY,
Le Maire,

Christian DULAC

Pour le CESCIE,
Le Proviseur du Lycée de
l'Albanais
Arnaud VOISIN

LA MÉDIATION SCOLAIRE A RUMILLY

Activité médiateurs scolaires 2024-2025

Depuis 2002, les établissements scolaires de Rumilly, soutenus par la Municipalité sont impliqués dans la mise en place et le fonctionnement de la médiation scolaire par et pour les élèves en lien avec l'association AMELY.

Cette action fait partie des projets d'établissement et a une réelle importance dans la vie scolaire des élèves et des enseignants. C'est d'ailleurs avec l'initiative scolaire qu'a pu se mettre en place par la suite en 2003 la médiation citoyenne à Rumilly, avec le soutien constant de la commune.

Dans le souci d'assurer une cohérence d'intervention sur la médiation scolaire à Rumilly, une convention entre les établissements scolaires de Rumilly, la municipalité et l'association AMELY a été signée et est mise en œuvre depuis 2014.

La formation de nouveaux médiateurs élèves a lieu tous les deux ans, afin de donner la possibilité à chacun d'eux de pouvoir jouer ce rôle au cours de leur cursus scolaire.

Depuis 2002, les écoles Albert André, Léon Bailly et Joseph Béard, ainsi que le collège Le Clergeon, rejoints en 2013 par le collège Demotz de la Salle et en 2015 par l'école Jeanne d'Arc, mettent en place et font fonctionner la médiation scolaire par les pairs avec l'aide d'AMELY.

Le collège Demotz de la Salle a souhaité arrêter le projet de médiation à l'issue de l'année scolaire 2017-2018. Mais, cette année, le groupe scolaire Demotz de la Salle a souhaité remettre en place le dispositif au niveau des élèves de CM2 et de 6^{ème} dont certains ont été formés à la médiation sur les écoles de Rumilly.

Depuis la rentrée 2018, un nouveau collège public a ouvert ses portes à Rumilly : le collège du Chéran. Il a rejoint dès sa première année de fonctionnement les autres établissements scolaires dans ce dispositif.

La convention, dans sa forme pour cette année scolaire 2024/2025, prévoit les éléments suivants pour une cohérence de fonctionnement :

- Sensibilisation, formation et supervisions pour l'école Jeanne d'Arc ;
- Supervisions (suivi) pour les médiateurs des 4 écoles publiques, des CM2 de Demotz et ceux des collèges qui ont été formés à l'école primaire.

ETABLISSEMENTS	2023-2024	2024-2025	OBSERVATIONS
<p><u>ECOLES PUBLIQUES</u></p> <p>ALBERT ANDRE</p> <p>LEON BAILLY</p> <p>JOSEPH BEARD</p> <p>RENE DARMET</p>	<p>Nouvelle session de formation :</p> <p>1. Sensibilisations élèves CE2/CM1 du 25/09 au 12/10 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A. André : 3 classes - L. Bailly : 3 classes - J. Béard : 4 classes - R. Darmet : 7 classes <p>Sensibilisation de 280 élèves.</p> <p>2. Formations élèves médiateurs du 09/10 au 07/12 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - André : 13 médiateurs - Bailly : 10 médiateurs - Béard : 16 médiateurs - Darmet : 18 médiateurs <p>Soit 57 élèves médiateurs formés.</p> <p>Supervisions élèves médiateurs en juin 2024 et remise des diplômes aux élèves de CM2.</p>	<p>Suivi des élèves formés l'année précédente :</p> <p>2 supervisions des élèves médiateurs (la 1^{ère} en novembre 2024 et la 2^e en juin 2025)</p> <p>Remise de diplômes en juin 2025 pour les élèves de CM2 quittant les écoles pour valoriser leur engagement.</p> <p>Information sur leur possibilité de poursuivre leur rôle l'an prochain au collège du Clergeon ou au collège du Chéran.</p>	<p><u>Darmet</u> : 8 médiations dont 99% concernaient des filles</p> <p><u>André</u> : 24 médiations.</p> <p><u>Bailly</u> : 5 médiations.</p> <p><u>Béard</u> : 8 médiations</p> <p>Dynamique très positive à Albert André qui a retrouvé un référent adulte pour la médiation scolaire.</p> <p>Ce sera aussi le cas à Léon Bailly l'an prochain.</p>

ETABLISSEMENTS	2023-2024	2024-2025	OBSERVATIONS
<u>ECOLE JEANNE D'ARC</u>	<p>2 séances de supervision des élèves médiateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fin novembre 2023 - Début juin 2024 <p>Remise des diplômes aux 9 élèves de CM1 et du lot de participation aux 30 ans de la médiation scolaire ;</p>	<p>Sensibilisation, formation des élèves médiateurs (classes de CE2-CM1) de septembre à novembre 2024.</p> <p>139 élèves sensibilisés, 98 élèves candidats, 21 élèves formés.</p> <p>1 supervision des médiateurs en juin 2025.</p> <p>Participation de la formatrice, avec l'école, à la journée de rencontre diocésaine des établissements privés catholiques de Haute-Savoie sur la thématique « il faut voir comme on se parle » le 2 avril 2025. L'école avait choisi de mettre en avant le projet de médiation scolaire par les pairs lors de cette journée, donnant lieu à la production d'un panneau.</p>	<p>8 médiations cette année.</p> <p>De l'aveu des enseignantes comme des élèves, la cour est beaucoup plus calme cette année et peu de conflits ont pu donner lieu à une médiation.</p> <p>Les élèves qui souhaitent déposer un billet de demande dans la boîte ne peuvent le faire que le lendemain du conflit et non « à chaud » afin qu'ils prennent un peu de recul. Souvent cela leur permet de discuter entre eux plutôt que de solliciter les médiateurs.</p> <p>Les élèves médiateurs sont motivés à poursuivre leur rôle l'an prochain, que ce soit à Jeanne d'Arc pour les futurs CM1, ou à Demotz pour les 12 futurs CM2.</p>
<u>GROUPE SCOLAIRE DEMOTZ DE LA SALLE</u>	<p>2 séances de supervision des élèves médiateurs de CM2 (novembre 2023 et juin 2024).</p> <p>Contacts avec la directrice du collège pour le suivi avec les 6^e.</p> <p>Un groupe commun de médiateurs CM2-6^e est envisagé.</p>	<p>2 séances de supervision des élèves médiateurs de CM2 : le 6 janvier et le 12 juin 2025.</p> <p>Travail sur les résistances à la médiation, le non jugement, les conflits sur les réseaux sociaux, les stratégies face au conflit, la notion de grave/pas grave. Plusieurs mises en situation jouées.</p>	<p>2 médiations cette année. Les élèves médiateurs sont demandeurs d'activité.</p> <p>13 élèves médiateurs (11 de Jeanne d'Arc, 2 d'Albert André) arriveront en CM2 à Demotz à la rentrée 2025.</p> <p>Il faut noter que le collège accueillera aussi 6 médiateurs en 6^e (1 de Darmet, 2 de Béard, 2 de Vallières et 1 de Franclens).</p>

ETABLISSEMENTS	2023-2024	2024-2025	OBSERVATIONS
<u>COLLEGE DU CHERAN</u>	<p>2 séances de supervision des élèves médiateurs formés dans les écoles (avril et juin 2024).</p> <p>Groupe de 25 élèves mais les 4 élèves de 3^e n'ont été présents à aucune des deux supervisions. Intégration de deux nouvelles élèves au groupe avec formation de ces dernières par une élève de 4^e.</p> <p>Les diplômes des 4 élèves de 3^e ont été laissés à l'AED référent pour qu'ils leur soient remis.</p>	<p>2 séances de supervision des élèves médiateurs formés dans les écoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 22 novembre 2024 - 17 juin 2025 <p>Remise d'un diplôme aux 13 (!) médiateurs de 3^e en fin d'année.</p> <p>Travail cette année autour de la notion de grave ou pas grave et de ce qui est perçu comme positif ou négatif pendant une médiation dans ce qu'on dit ou ce qu'on exprime par le corps. Les médiateurs ont pu aussi écrire et analyser un conflit personnel et participer à un Time's up sur la médiation.</p>	<p>12 médiations recensées, davantage de demandes.</p> <p>Le projet a été très bien relancé suite au changement de CPE.</p> <p>L'équipe référente souhaite s'inscrire dans la durée.</p>
<u>COLLEGE LE CLERGEON</u>	<p>2 séances de supervision des élèves médiateurs formés dans les écoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Novembre 2023 - Juin 2024 <p>Remise d'un diplôme aux 2 médiateurs de 3^e en fin d'année. Ces médiateurs ont rempli leur mission durant 7 années !</p>	<p>2 séances de supervision des élèves médiateurs formés dans les écoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 22 novembre 2024 - 17 juin 2025 <p>Intégration d'élèves médiateurs de l'école de Vallières.</p> <p>Remise d'un diplôme aux 5 médiateurs de 3^e en fin d'année.</p> <p>Mêmes activités qu'au Chéran, excepté un jeu d'écoute pure qui a</p>	<p>7 médiations recensées.</p> <p>6 des 7 médiations ont vu les élèves en conflit y être orientés par la vie scolaire, AED ou CPE. Ce n'était pas le cas les années précédentes et c'est encourageant puisque cela a permis de décharger la vie scolaire des conflits qui pouvaient être traités par des élèves.</p>

		remplacé le Time's up.	
--	--	------------------------	--

Pour l'année scolaire 2025/2026, il y aurait à effectuer une nouvelle formation dans les écoles publiques mais du fait d'un budget contraint, une réunion doit être organisée avec la ville de Rumilly et les établissements concernés afin de revoir les modalités d'intervention : nouveau regroupement des formations entre Albert André et Léon Bailly, décalage de la formation de Joseph Béard à l'année suivante... ?

En tout été de cause, c'est une nouvelle formatrice ou un nouveau formateur qui prendra le relais sur Rumilly, Mme Paris étant partie de l'association fin juillet 2025.

A Lyon, le 31 août 2025